

D.2016.10.19.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2016

7 – GESTION DU PATRIMOINE
7.3 – EXTENSION DES ATELIERS DU METRO - Phase 3 – Lot n°9 - Chauffage, ventilation, plomberie - Avenant n° 1 au marché n° W 2015 12323 M conclu avec l'entreprise TUNZINI : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	X (M.Briand à partir de 13h35)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. Lattes à partir de 12h07)	
KELLER Bernard		X (M. Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X	X (M. Bacou à partir de 13h42)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2015.05.27.7.11 du 27 mai 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise TUNZINI, le marché n° W 2015 12323 M, pour un montant de 927 000 € HT, pour les travaux du Lot n°9 : Chauffage, ventilation, plomberie dans le cadre de la phase 3 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n°1 a pour objet de commander et de supprimer les prestations au marché initial suivantes :

- Modification du système d'extraction pour le local haute pression,
- Modification du type de tourelle d'extraction pour le local finition,
- Remplacement du réseau PVC pression existant par un réseau acier,
- Fourniture et pose d'un bras articulé dans le local finition,
- Dépose et repose de réseaux chauffage et air comprimé en rez de chaussée.

Modification du système d'extraction pour le local haute pression

Le marché prévoyait la mise en place d'une hotte et d'un bras d'aspiration pour chacun des locaux haute pression.

L'utilisation simultanée de ces 2 équipements pose des difficultés ; il a donc été retenu de les remplacer par des bouches d'extractions.

Les prestations du marché initial étaient valorisées à hauteur de 10 588,75 € HT tandis que les bouches d'extraction ont fait l'objet d'un chiffrage de 8 790,92 € HT.

Au bilan, ces modifications font l'objet d'une moins-value de 1 797,83 € HT.

Modification du système d'extraction pour le local finition

Le marché initial prévoyait seulement la mise en place de bouches pour assurer l'extraction du local. Pour satisfaire à des besoins d'aspiration ciblés, il a été retenu de scinder l'aspiration du local en deux systèmes : une partie par des bouches d'aspiration, une partie par un bras articulé.

Les prestations du marché initial étaient valorisées à hauteur de 433, 50€ HT tandis que les nouvelles prestations ont fait l'objet d'un chiffrage de 1 952,44€ HT.

Cette modification fait l'objet d'une plus-value de 1 518,94 € HT.

Remplacement du réseau PVC pression existant par un réseau acier

Lors de la dépose des faux plafonds des bureaux matériel roulant, il a été découvert que le réseau eau glacée était en PVC pression.

Ce type de matériau n'est aujourd'hui plus utilisé à cet effet du fait des sinistres rencontrés.

Le projet prévoyant de modifier partiellement ce réseau, il a été retenu de le remplacer dans son ensemble.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 19 619,96 € HT.

Dépose et repose de réseaux chauffage et air comprimé en rez de chaussée

Dans la cadre du projet, la structure nord du bâtiment était à adapter.

Pour cela, il était prévu de procéder à des découpes de plancher, à la mise en place de nouveaux porteurs et divers renforcements. Il s'est avéré que certains réseaux d'air comprimé et de chauffage devaient être déviés.

Accusé réception de la copie
031-253100986-20161026-20161019-7-3D-
DE
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 12 264,00 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	927 000,00 € HT
2) Montant du présent avenant n°1	31 605,07 € HT

Montant total du marché (initial + avenant)	958 605,07 € HT
---	-----------------

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 31 605,07 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 927 000 € HT à 958 605,07 € HT soit une augmentation de 3,41 %.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2015 12323 M conclu avec l'entreprise TUNZINI.

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

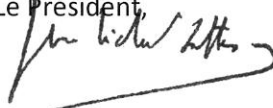
ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2015 12323 M conclu avec l'entreprise TUNZINI pour un montant de 31 605,07 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 3 Extension des ateliers du métro Basso Cambo

AVENANT N° 1 au LOT 9 - Chauffage – Ventilation – Rafraîchissement – Plomberie - Fluides

JUILLET 2016

N° MARCHE N° W 2015 12323 M

EMETTEUR : OTCE MP	REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	N.MOREIRA		
	APPROUVE PAR	DATE	
	C.BADETS	26/07/2016	
		FORMAT	PHASE
			DET
IDENTIFIANT			
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE	PARTIE MAITRISE D'OEUVRE	INDICE	
		A	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161026-20161019-7-3D-
DE
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	N.MOREIRA	26/07/2016	Création du document

SUIVI INTERNE BCB

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	NMOREIRA	Responsable Travaux		26/07/2016
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		26/07/2015

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161026-20161019-7-3D-
DE
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

Article I. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet de commander et de supprimer des prestations u marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

Les prestations suivantes sont supprimées :

- **Moins-value pour suppression d'un extracteur ATEX groupe B compris manchette, raccordement et hotte pour le local nettoyeur haute pression.**

Montant : - 10 588,75 €HT

- **Remplacement de la fourniture et pose d'une tourelle d'extraction de 4000 m3 / h par une tourelle d'extraction de 3000 m3 / h dans le local finition**

Montant : - 433,50 €HT

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 09 est complété par les éléments suivants :

- **Remplacement du réseau PVC pression existant par la fourniture et pose d'un nouveau réseau acier y compris calorifugeage du réseau**

Montant : 19 619,96 €HT

- **Fourniture et pose d'un extracteur d'air polypropylène avec grille de reprise, rejet d'air en toiture, et d'une tourelle de 1 000 m3 / h pour le local nettoyeur HP.**

Montant : 8 790,92 €HT

- **Fourniture et pose d'un bras articulé et dépose de la hotte d'extraction existante y compris tous équipements pour le local finition**

Montant : 1 952,44 €HT

- **Dépose et repose de réseaux de chauffage et air comprimé au RDC en raisons des renforcement de structure**

Montant : 12 264,00 €HT

Le montant total de l'avenant N°1 au marché est fixé à 31 605,07 €HT

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 958 605,07 € HT.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Philippe BUCHBERGER
Directeur